

(No. 4)

(Circularaire au Clergé.)

- I. Souscription proposée en faveur du Collège de Sainte-Anne.
- II. Augmentation du tarif pour les messes basses.

f ARCHIEVÊCHÉ DE QUÉBEC.
22 Avril 1871.

MONSIEUR,

I. Le Collège de Sainte-Anne se trouve en ce moment dans un embarras financier qui en compromet l'existence, si l'on ne vient à son secours promptement et efficacement. Je n'ai pas besoin d'insister sur les motifs particuliers que peut avoir le clergé de faire en cette circonstance quelques sacrifices, pénibles sans doute, mais jusqu'à un certain point nécessaires pour son honneur et pour celui de la religion. Il faut considérer aussi que ce collège est une pépinière de prêtres pour l'Archidiocèse, et que sans son concours il serait impossible de pourvoir à tous les besoins nouveaux que l'accroissement de la population y fait naître. Pour plusieurs d'entre vous vient s'ajouter le motif de la reconnaissance envers un établissement où ils ont reçu leur éducation classique et ecclésiastique.

Afin de parvenir à ce but, d'après l'avis d'un certain nombre de membres du clergé, j'ouvre une double liste de souscriptions. L'une est destinée à amortir une assez grande partie du capital pour que les ressources du collège puissent suffire non-seulement à payer les intérêts de la dette qui restera, mais encore à diminuer chaque année une partie du capital. L'autre liste renfermera les souscriptions nécessaires pour aider le collège à payer les mêmes intérêts jusqu'à ce qu'ils soient tellement diminués, que l'allocation annuelle du